

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Liberté Égalité Fraternité

Service vétérinaire Santé et Protection Animales ddpp-iahp@loire-atlantique.gouv.fr

Liste des pièces justificatives à fournir pour le paiement de l'avance sur la valeur marchande objective des animaux dans le cadre d'un dépeuplement hors foyer IAHP

Le(s) propriétaire(s) et/ou l'exploitant-détenteur du site doivent fournir :

- RIB du(des) bénéficiaires de l'indemnisation (décharge, répartition si plusieurs)
- Tableau des caractéristiques de l'élevage
- Certificat ou attestation de qualité (label rouge, IGP, CCP, Bio), le cas échéant
- par INUAV concerné par l'abattage sur ordre de l'administration :
 - Récépissé de déclaration de mise en place (avec date, nombre, INUAV)
 - Fiches d'élevage ou de gavage sur lesquelles on retrouve le nombre d'animaux mis en place,
 les morts, la date de mise en place et le numéro INUAV correspondant
- par INUAV dont les animaux sont partis à l'abattoir :
 - Justificatif de sortie des animaux (fiche ICA)
- Dans le cas de filières courtes :
 - Attestation comptable s'il s'agit d'un élevage en filière courte, précisant la part de la production « commercialisée directement du producteur au consommateur ou par un seul intermédiaire », ou toute autre attestation basée sur des critères certifiables qui seraient valorisés par un groupe de producteurs et certifiés par un organisme tiers indépendant
 - Attestation(s) comptable(s) du/des gaveur(s) auprès duquel/desquels un éleveur de PAG commercialise ses animaux dans le cas où il demande l'application du barème filière courte, ou toute autre attestation basée sur des critères certifiables qui seraient valorisés par un groupe de producteurs et certifiés par un organisme tiers indépendant
- Attestation sur l'honneur de l'éleveur précisant la valorisation perçue
- Tout autre pièce qui paraîtrait nécessaire pour la compréhension et l'instruction du dossier : factures, décharge pour transfert de propriété,...

Ces documents sont à transmettre à la DDPP 44 via « Démarches-Simplifiées » :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ddpp44-iahp-depeuplement-acompte-indemnisation-ymo

(lien exclusivement réservé aux éleveurs du département de Loire-Atlantique)